

FLASH **Snia-ïpr**

Bulletin des Inspecteurs d'Académie - Inspecteurs pédagogiques régionaux

**Un nouveau BUREAU élu
le 23 janvier 2009 :
une volonté toujours aussi ferme
de défendre les IA IPR .**

Abonnement : 7,5 euros. Le numéro : 3 euros.

Imprimé chez bbv imprimerie, 2 rue de l'aqueduc 45000 Orléans Commission paritaire N° 0111 S
05659

Le NOUVEAU BN élu le 23 janvier 2009Président : Jean François LE BORGNE [jean-francois .leborgne@wanadoo.fr](mailto:jean-francois.leborgne@wanadoo.fr)Vice-présidents : Pascale HERTU Pascale.hertu@easynet.frRoger KEIME roger.keime@ac-rennes.frSecrétaire générale : Danielle KUNEMANN danielle.kunemann@ac-creteil.frTrésorier : Michel GOUY michelgouy@yahoo.frTrésorier adjoint : Bernard LEHALLE bernard.lehalle@orange.fr

Membres du bureau, chargés de missions :

Bernard LEROUX bernard.leroux@ac-nantes.frLaurence PICHEAU laurence.picheau@ac-versailles.frPatrick DUPRAT patrick.duprat@ac-poitiers.fr

VOYEZ EN PAGES INTERIEURES LES RESULTATS ET COMMENTAIRES de cette élection nationale avalisée par le premier Bureau National du 6 février 2009 réuni au lycée RODIN rue CORVISART à PARIS .

[Vos élus à la CAPN \(élections du 8 décembre 2008 \)](#)

Titulaires : Danielle KUNEMANN, Jean-François LE BORGNE, Michel GOUY

Suppléants : Roger KEIME, Laurence ADELIN, Régis RIGAUD

IMPORTANT : Comme vous pouvez le constatez le site du SNIA IPR n'est plus mentionné , nous mettons tout en oeuvre pour un redémarrage rapide sur des base plus sécurisées .

L'éditorial**Le président**

Une fois n'est pas coutume en ces temps de grave crise économique , un intérimaire devient titulaire .

En effet , le journal va vous permettre de découvrir qu'au SNIA IPR les choses bougent et que démocratiquement les adhérents très nombreux du SNIA IPR ont voté du 9 janvier 2009 au 23 janvier 2009 pour élire un nouveau bureau de 9 membres .

Merci à tous les votants et merci aussi à tous les candidats élus ou non élus .

Donc un bureau nouveau pour des orientations nouvelles mais surtout une forte continuité .

Un grand coup de chapeau à Michel Maginot qui nous observera du haut des montagnes pyrénéennes . Un grand merci à Pierre Vinard dont la discrétion cachait de fait une redoutable efficacité .Et bienvenue à Alain Jacques Merlet qui rentre par la porte des retraités au journal .

Comme certains ont pu le constater la période janvier puis février a été bien occupée et le SNIA IPR a su être présent sur tous les fronts et défendre certainement des positions hardies face à une attente un peu trop sûre de son bon droit .

Le SNIA IPR le 6 février dernier au MEN a défendu les remarques pertinentes de nombreux adhérents face à une évolution souhaitable certes de nos missions , mais pas à n'importe quel prix de braderie et de renoncement . Nous incarnons des cadres supérieurs de haut niveau de recrutement et de fonctions , quant à l'adjectif territorial trop souvent revu depuis quelque temps , nous demandons à le remettre à sa place , c'est à dire pour tous ou pour personne .

Le 14 avril prochain dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne , le ministre a décidé de nous réunir .

Certes, nous ne l'avons pas rencontré depuis sa nomination au ministère en tant que corps au complet et nous sommes fort honorés de cette invitation qui a été plusieurs fois repoussée .

Les sujets de propositions à faire à monsieur le ministre sont nombreux . Comme tous les fonctionnaires nous souhaitons voir revaloriser nos salaires dont certains sont stagnants depuis très longtemps .

Mais nous souhaitons aussi que les actes signés le 13 novembre 2008 se traduisent enfin par des résultats concrets sur nos bulletins de paye . Lors des mois de janvier et février 2009 le SNIA IPR a beaucoup agi pour que les arrêtés nécessaires soient enfin pris , il faudrait y songer encore plus . Nous veillons au grain , les textes du Flash en témoignent .

Le CTP du 2 mars est aussi une illustration forte de ce que le SNIA IPR définit comme une ligne jaune à ne pas franchir .

Les élections du 23 janvier ont amené un nouveau bureau qui va continuer la poursuite opiniâtre mais courtoise de la défense de nos intérêts . Il y va de la qualité du service public rénové que nous défendons tous , à condition d'en avoir les moyens et les encouragements .

A vous retrouver , tous ? le 14 avril ?

Pour Notre AG , nous comptons sur vous , merci pour la confiance que vous nous avez donnée.

Le 4 mars 2009 , l'intérimaire devenu président .

JF LE BORGNE

ELECTION DU BUREAU NATIONAL (23 janvier 2009)

(Liste alphabétique des candidats)

Neuf noms au plus étaient à conserver***Résultats du scrutin après dépouillement***

CANDIDAT	Discipline	Académie	Suffrages exprimés	
Patrick DUPRAT	<i>EVS</i>	POITIERS	232	élu
Michel GOUY	<i>Maths</i>	LILLE	338	élu
Pascale HERTU	<i>E Musicale</i>	REIMS	332	élu
Roger KEIME	<i>EVS</i>	RENNES	302	élu
Danielle KUNEMANN	<i>Anglais</i>	CRETEIL	332	élu
Jean François LE BORGNE	<i>HG</i>	ORLEANS	336	élu
Bernard LEHALLE	<i>STI</i>	NANCY	284	élu
Bernard LEROUX	<i>S Physiques</i>	NANTES	329	élu
Laurence PICHEAU	<i>EG</i>	VERSAILLES	296	élu
Marc ROUSSEL	<i>Anglais</i>	AMIENS	215	Non élu

NOMBRE D'INSCRITS : 752**NOMBRE DE VOTANTS : 432****NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMES : 344****NOMBRE DE BULLETINS NULS : 88**

CERTIFIE EXACT , les scrutateurs :

Michel MAGINOT , PIERRE VINARD, ALAIN JACQUES MERLET .**Le vendredi 23 janvier 2009 à 16 heures et à PARIS 94 avenue GAMBETTA 75020**

COMMENTAIRE : Le nombre très élevé de bulletins nuls est dû à l'absence de respect par les votants de la consigne obligatoire de signature de l'enveloppe de vote à la place indiquée à cet effet .

Les scrutateurs ont été particulièrement vigilants sur ce point .

Par ailleurs ,malgré des mises en garde , un grand nombre de votes sont parvenus hors délais et n'ont pas été pris en compte , enfin plus de 20 enveloppes ont été retournées avec pour motif adresse erronée alors que ces envois avaient été faits avec des adresses très récentes .

On note cependant un taux de participation au vote de 60 % .

Les FONCTIONS DES NOUVEAUX ELUS :

FONCTION	NOM	Adresse	Adresse mel
PRESIDENT	Jean François LE BORGNE	4 rue aux Ligneaux 45000 ORLEANS	jean-francois.leborgne@wanadoo.fr
VICE PRESIDENTE	Pascale HERTU	17 rue Chavaillaud 51100 REIMS	Pascale.hertu@easynet.fr
VICE PRESIDENT	Roger KEIME	12 rue du Grand Legon 22520 BINIC	roger.keime@ac-rennes.fr
TRESORIER	Michel GOUY	3 rue de Ferrière 59175 VENDEVILLE	michelgouy@yahoo.fr
TRESORIER ADJOINT	Bernard LEHALLE	19 rue de vergers 57100 THIONVILLE	bernard.lehalle@orange.fr
SECRETAIRE	Danielle KUNEMANN	54 boulevard A. Briant 91600 SAVIGNY SUR ORGE	danielle.kunemann@ac-creteil.fr
SECRETAIRE ADJOINT	Patrick DUPRAT	45 rue de Lauzia 33800 Bordeaux	patrick.duprat@ac-poitiers.fr
CHARGE DE MISSION	Bernard LEROUX	10 impasse Perrone 44470 Carquefou	bernard.leroux@ac-nantes.fr
CHARGÉE DE MISSION	Laurence PICHEAU	17 rue des Moulins à vent 95470 Saint Witz	laurence.picheau@ac-versailles.fr

COMMENTAIRE :
Le NOUVEAU SIEGE DU SYNDICAT EST FIXE par le premier BN
du 06 février 2009 à :

SNIA IPR

Chez Michel GOUY Trésorier
3 rue de Ferrière
59175 VENDEVILLE

Prière de noter définitivement cette adresse nouvelle où toute correspondance même pour le président doit être envoyée .

Si urgence appelez le président sur ce numéro :

09 77 95 93 15

Vous remarquerez que les tâches ont été réparties entre tous les membres du bureau :

- Pascale Hertu est chargée de la gestion du FLASH
- Roger Keime de la relation avec le MEN
- Michel Gouy est trésorier
- Bernard Lehalle gère l'annuaire
- Laurence Picheau gère le fichier d'adresses d'envoi du Flash
- Danielle Kunemann demeure notre active secrétaire
- Patrick Duprat est notre délégué pour l'ESEN
- Bernard Leroux assure la coordination avec les DA
- Jean François Le Borgne est président

Les adhésions sont dorénavant à envoyer à notre trésorier :

Michel Gouy 3 rue de Ferrière à 59175 VENDEVILLE
Notre compte postal ne change pas d'intitulé : BORDEAUX 13 118 75 V

Un premier compte- rendu du BN du 6 février 2009

REUNION DU NOUVEAU BN

6 FEVRIER 2009

Présents : Patrick Duprat, Michel Gouy, Pascale Hertu, Roger Keime, Danielle Kunemann, Jean-François Le Borgne, Bernard Lehalle, Laurence Picheau

Excusé : Bernard Leroux,

Invités : Alain Merlet, Pierre Vinard

1- Réunion avec le DE le 6/02/09

De 11h à 12h30, Jean François Le Borgne, Pascale Hertu et Roger Keime ont été reçus par M. Chudeau.(directeur de l'encadrement) .

PH fait un rapide compte-rendu oral des points principaux, avant d'envoyer la version rédigée :

- l'ICA est actée et sera effective à partir du 01/01/09 mais se pose un problème administratif. Pour la mise en oeuvre faut il modifier seulement l'arrêté de décembre 2004, ou bien faut-il également modifier le décret, ce qui est plus complexe ?

Le SNIA IPR a exprimé des doutes devant cette lenteur de procédure et le retard pris.

- Demande par le SNIA IPR de retarder la réunion du 14 avril à 14h30 pour permettre à tous de pouvoir arriver le matin **CF le CR de la réunion du 6 février à la DE la matin**
- Missions des IPR : un premier projet a été envoyé au Cabinet, il a été rédigé en interne. Plusieurs étapes sont prévues avant la note de service envoyée aux académies.

L'inspection individuelle est réaffirmée mais dans une configuration un peu différente. L'IPR est toujours le seul habilité à rentrer dans les classes. L'inspection va évoluer de même que le RI.

Le SNIA IPR émet une demande forte de formation continue pour nous aider à nous adapter à ces nouvelles modalités. Par contre il exprime son désaccord si les IA DSDEN veulent donner le ton.

- Frais de déplacement : une réunion aura lieu le 26 février

2- Nouveau BN**• Décharges demandées :**

- Jean-François Le Borgne, Pdt : 50%
- Michel Gouy, trésorier : 40%

- Roger Keime : 30%

- **Nouveau siège social du SNIA IPR :**

3 rue de Ferrière, 59175 VENDEVILLE

- **Annuaire :**

Pour simplification du travail, il sera refait tous les deux ans, avec une fiche de mise à jour tous les ans. Une autre forme (informatique ?) devra être envisagée

- **le Flash**

- Il va être simplifié : il comportera 8 pages seulement, la 8° étant consacrée à un sommaire complémentaire (ce qui peut être consulté sur le site). Le coût sera donc réduit
- Certains sujets incontournables y figureront (mutations, CAPN, H-CI, etc) et des thématiques seront abordées sur les grandes questions, une fiche sur d'autres fonctions y figurera également. A. Merlet rédigera des compte-rendu de films ou de livres pour une dimension culturelle plus large.
- Pour le moment l'imprimeur et le routeur restent inchangés en attente de mise en concurrence pour de meilleurs tarifs

- **le Site**

La prévision de gestion technique est proposée à J-M Paguet (Nantes) sous la houlette de B. Leroux. La gendarmerie a fait une enquête mais n'a pas trouvé qui a piraté le site existant. Il va falloir trouver un autre nom.

- **Contacts à prendre :**

- avec le SIEN UNSA et Patrick Roumagnac
- avec le SNPDEN
- avec le syndicat des IA DSDEN

3- Calendrier

- vendredi 13 mars toute la journée : - définition des fichiers à mettre au point
 - programmation du Flash
 - nouvelle présentation du Flash
- mardi 12 mai : 10h-13h

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 17h

Compte-Rendu**Réunion M.E.N. du 6 février 2009 à 11h Direction de l'Encadrement****72 rue Régnault PARIS 13^{ème}**

Membres présents

Pour le M.E.N.

Monsieur Chudeau, Directeur de l'Encadrement, Madame Dhenain, Monsieur Etienne, Monsieur JP DELOCHE, Madame Michele ROUSSET

Pour le SNIA-IPR

Jean-François LE BORGNE, Président, Pascale HERTU, Vice présidente, Roger KEIME, Vice président

Introduction

Après les remerciements d'accueil, le SNIA – IPR en qualité de son président rappelle quelques informations récentes au M.E.N. :

Les bons chiffres du syndicat aux élections des la CAPN : 78 % des expressions de vote,

Le renouvellement profond du BN du SNIA-IPR à la faveur des élections de janvier 2009 et la première réunion du premier bureau ce 6 février a-midi, qui actera les charges spécifiques de chacun de ses membres,

La structuration du syndicat sur l'ensemble du territoire national (métropole et DOM réunis) avec un délégué académique dans chaque Académie : 19 D.A. ont été renouvelés dernièrement et témoignent d'un souffle nouveau dans l'action à conduire,

Les réactions des collègues suite à la signature du protocole. Si tous ont apprécié les avancées significatives en terme d'accès à la HC, beaucoup de réserves ont été formulées concernant l'augmentation de l'ICA et sa modulation, les frais de déplacement qui restent « l'épine noire », et les missions dont la rédaction a généré des lectures diverses et donc des craintes.

Le SNIA-IPR abordera avec le M.E.N. 5 points clés dans cet entretien placé sous le signe d'échanges sérieux et responsables, d'une réelle qualité d'écoute et d'une atmosphère cordiale. Ils concernent l'application des décisions actées dans le protocole signé entre le Ministre Xavier Darcos et le Président par intérim du SNIA-IPR, Jean-François LE BORGNE le 13 novembre 2008

L'augmentation de l'Indemnité de Charge Administrative

SNIA-IPR : L'absence de mise en œuvre effective de l'ICA, bloquée en raison des procédures de modification de l'arrêté ou décret, est un réel problème. C'était l'un des signes forts qui devait témoigner de l'attention du Ministre envers le corps des IA-IPR mais aussi, faut-il le rappeler, crédibiliser fortement l'action du SNIA-IPR dans les négociations conduites. L'autre point concerne sa modulation (que le syndicat a accepté) qui soulève des interrogations voire des réprobations, en

raison du manque de clarté des critères qui la commande. C'est certes un des points de l'action syndicale du rôle spécifique des Délégués Académiques sur chaque territoire.

M.E.N. : L'ICA est régie par l'arrêté du 23/ 12/ 2004. La modification de l'ICA moyennée implique la modification de cet arrêté, voire au-delà du décret actant le régime indemnitaire de la fonction publique. Si le délai d'application de cette mesure, en raison de l'attente du vote du budget et de sa ventilation, est déjà irritant à cette heure, les procédures juridiques et budgétaires incontournables (circuit de vérifications et visas avant signature) dans le cas du besoin de modifier le décret en plus de l'arrêté, aggraverait sans conteste l'attente. La D.E. se dit « bridée par ces procédures » et réactive énergiquement le respect de l'engagement du M.E.N. de ce qui a été signé par le Ministre. Toutefois, des éléments calendaires ne peuvent être donnés ; seule la certitude d'une réunion programmée en interne du M.E.N. sur cette question la semaine prochaine a conduit le Directeur à l'engagement d'une communication écrite afin que le syndicat puisse donner tous les éléments de compréhension et d'assurance aux collègues sur cette question.

SNIA-IPR : la question de la revalorisation de l'ICA des IEN qui précédait celle des IA-IPR semble s'être concrétisée, d'où une incompréhension latente en dépit des explications techniques qui viennent d'être fournies.

M.E.N. : Le Directeur de l'Encadrement, appuyé de ses collaborateurs, dément cette information et affirme la réelle nécessité de « tenir bon sur la modulation de l'ICA ». C'est sur la base d'une modulation, liée à un entretien privilégié avec le Recteur sur les tâches et missions confiées, réussites et difficultés rencontrées dans l'exercice professionnel que s'élabore aujourd'hui la gestion de tous les cadres supérieurs de l'Etat.

La convocation des IA-IPR le 14 avril prochain par le Ministre, en Sorbonne

SNIA-IPR : La date du 14 avril pose problème à de nombreux collègues : son annonce récente a des incidences sur des organisations de congés de collègues, mais surtout crée des difficultés de transport pour les plus éloignés en raison de la concomitance de cette date avec le week-end pascal. Le SNIA-IPR, au nom de la posture nécessaire des cadres supérieurs de l'Etat au regard des congés scolaires, ne relève pas les difficultés liées à des organisations personnelles. Par contre, la demande de déplacement horaire à l'après -midi, créant ainsi des conditions de transport plus confortables, est soutenue.

M.E.N. Le Directeur de l'Encadrement donne des explications sur cette date inhabituelle.

Les IA-IPR n'ont pas rencontré leur Ministre depuis 2006. Il était indispensable de programmer une nouvelle date sans délais, au regard des informations à donner sur les réformes en cours (mise en œuvre de la réforme du premier degré, du Socle commun au travers des nouveaux programmes de collèges, des L.P. en cours et de la future réforme du lycée qui est relancée),

Le besoin d'un échange entre les corps d'inspection pédagogique et leur Ministre est indispensable à réactiver,

Les premières dates des concours en avril ne pouvaient permettre une date plus tardive dans l'année, Le Ministre sera entouré du DGESCO (réformes en cours premier degré et collèges), du Directeur de l'Encadrement (nouvelles missions des IA-IPR).

Le Directeur comprend les arguments avancés par le SNIA-IPR et s'engage à modifier l'horaire de la rencontre (a-midi) dans les limites techniques de l'agenda du Ministre.

Une commission concernant les missions des IA-IPR devait se mettre en place, faisant suite à l'annexe du protocole : où en est cette idée ?

SNIA-IPR : J.F. LEBORGNE informe des réactions recueillies auprès des collègues, témoignant ainsi d'une lecture très partagée selon les personnalités, notamment sur deux points qui seront à clarifier :

La position de l'IA-IPR face à sa hiérarchie (Recteur), aux IA-DSDEN

Une perception de l'abandon de l'inspection individuelle au profit d'autres missions a été largement ressentie (exemple de l'Académie de Lyon).

M.E.N. : Le Directeur de l'Encadrement expose la procédure engagée :

Un projet a été rédigé à l'interne suite au texte paru en annexe du protocole signé.

Il a pris en compte les réactions de l'IGEN, transmises à la DE et au cabinet (lien fonctionnel réactivé entre les 2 IG et les IA, la présence de l'IG dans le PTA, un accord de principe sur l'évolution des inspections individuelles). Il a été adressé à diverses autorités et notamment au cabinet pour avis sur son architecture et son contenu,

2. Ce projet, cadré par le cabinet, doit être transmis aux Inspections Générales et à la Dgesco pour avis,

3. Le projet doit être présenté au SNIA-IPR pour échanges et propositions d'amendement,

Le projet fera conséquemment l'objet d'une note de service.

Le Directeur de l'Encadrement évoque la réflexion qui a prévalu à la rédaction de ce projet **sur** :

La désignation de cibles territoriales précises par inspecteur (sur des thématiques définies par le Recteur), fixées pour 2 à 3 ans.

La rédaction des lettres de mission des IA-IPR (inspection dans les classes articulée à des objectifs préalablement définis) et une évaluation directement articulée aux axes de cette lettre.

Des inspections concertées sur des EPLE ciblés.

SNIA-IPR : J.F. LEBORGNE souligne d'emblée le changement culturel dans le métier que recouvrent ces orientations, aussi intéressantes qu'elles paraissent au premier abord :

Les IA-IPR ne sont pas prêts

Ces orientations doivent impliquer la mise en place d'une vraie formation continue demandée depuis des années, sur place, dans les Académies : il n'y a jamais eu jusque là de formation sur ces points.

La formation doit être associée au PTA.

M.E.N. Le Directeur de l'Encadrement réaffirme :

Sa demande de formation spécifique des IA-IPR à l'ESEN,

La nécessité de faire évoluer l'inspection individuelle au regard des acquis des élèves, des résultats aux examens, de la forme des rapports à la présentation peu moderne et dont il faut changer la nature, en lien avec les grands items observés etc. Un séminaire national des doyens des IA-IPR est envisagé afin d'aborder ces questions,

La nécessité de sortir du disciplinaire au profit du transdisciplinaire,

Le besoin de respecter à présent l'entrée par compétences dans l'évaluation professionnelle des professeurs.

La formation initiale des IA-IPR

SNIA – IPR : où en est-on de la formation initiale de la promotion en cours et de celle à venir en terme d'obligations et de droits ?

M.E.N. : Deux cas se présentent pour la rentrée prochaine :

Les actuels stagiaires « première année » qui, du fait de la nature de leur entrée dans le corps l'an passé, devront bénéficier d'une seconde année de formation en 2009/ 2010. Cette dernière sera allégée (tout au plus 2 à 3 regroupements) et complétée en Académie.

Les lauréats du concours 2009 seront extraits de leur site d'enseignement (tout en préservant leur corps d'appartenance et leur affectation Académique) de la mi-mai à la mi-juillet. Ils effectueront d'emblée un stage de « dépaysement, acculturation » comprenant des regroupements à l'ESEN (clés conceptuelles et professionnelles des nouvelles missions), un stage dans une autre fonction d'Etat, un stage dans une très grande entreprise publique. Le résultat des mutations mi-juin, leur permettront de connaître leur nouvelle affectation et la rencontre avec leur prédécesseur.

Au 1^{er} / 09/ 2009, l'IA-IPR sera stagiaire pour une seule année (professionnalisation sur la base d'un bilan de compétences), et recevra une formation à la carte articulant regroupements et formations en Académie.

L'ESEN est saisie de l'élaboration d'un cahier des charges de la formation et de la validation des propositions d'accompagnement en Académie (compagnonnage). Les stagiaires sont en pleine responsabilité professionnelle (100%). L'évaluation de l'IA-IPR stagiaire s'effectuera en fin d'année selon des modalités qui restent à définir.

SNIA-IPR : Sont évoqués par le président :

Le problème des enseignants lauréats qui ont la responsabilité de classes à examen, tout en soulignant l'intérêt qu'il voit à cette structuration

L'indemnisation des frais de déplacements des jeunes lauréats entre mai et juillet : il faut en prévoir rapidement les cadres, et syndicalement pouvoir informer les personnels concernés.

M.E.N. : Il appartiendra à l'institution de couvrir les besoins en moyens de remplacements et d'accompagner les chefs d'EPL à anticiper la situation dès lors qu'ils seront informés de l'admissibilité au concours de l'un de leur professeur.

Un livret d'accueil sera élaboré sur tous ces points.

La commission de suivi du protocole concernant les frais de mission des IA-IPR. Quelle est la suite envisagée ?

M.E.N. : Une réunion de travail est prévue en interne la semaine prochaine.

Une réunion doit être fixée avant fin février avec le SNIA-IPR pour faire avancer ce dossier épineux : la date du 26 février 2009 est fixée.

Une expérimentation des diverses propositions étudiées par le bureau de l' action administrative et de la modernisation (Monsieur Xavier Turion) est envisagée.

SNIA-IPR : Le président évoque des académies intéressées par l'expérimentation et la nécessité d'apaiser les personnels en lançant des actions concrètes qui doivent inévitablement déboucher sur des mesures à généraliser. La situation particulière de l'Outre-mer en terme de frais spécifiques qui entraînent des débours importants est également rappelée.

Conclusion

SNIA-IPR : le Président s'engage à faire connaître au plus tôt les désignations de charges au sein du nouveau BN du syndicat. Les décharges attribuées à hauteur de 120 % doivent être modifiées au regard du changement des personnels.

M.E.N. : Le Directeur de l'Encadrement prend note de l'information et désigne la DGRH comme interlocuteur privilégié de ce dernier point.

La réunion du vendredi 26 février 2009 sur les frais de déplacement a eu lieu en présence de Roger Chudeau et de monsieur Deloche . PASCALE HERTU et ROGER KEIME représentaient le SNIA IPR / Un compte rendu sera publié dans le numéro 54 et via les listes de diffusion de nos collègues DA .

Toutefois , il semble que les progrès soient très lents et que la mise en place va certainement trouver une issue dans une mobilisation bien plus forte des IA IPR .

Le lundi 2 mars 2009 un CTP siégeait à 14 h salle CONDORCET au MEN . Le SNIA IPR ainsi que le SIA y étaient conviés à titre d'EXPERTS (et n'avaient pas le droit de vote) .

L'objet portait sur l'intégration éventuelle et souhaitée par le MEN des inspecteurs de la ville de PARIS . LE SNIA IPR et le SIA ont fait cette déclaration publique commune qui a eu une forte portée :

Ces inspecteurs pour lesquels nous avons le plus grand respect ne sont pas en cause selon nous .

Pour la première fois les deux syndicats ont agi de concert pour refuser une orientation du recrutement que nous ne souhaitons pas voir se dessiner ainsi .

Le SNIA IPR n'est pas hostile à une redéfinition de nos missions , mais les modalités doivent d'abord avoir été examinées et

acceptées par tous et le SNIA IPR ne pense pas ,comme toujours, qu'un recrutement sur des bases de diplômes faibles soit acceptable en tant que tel .

Seul un syndicat semble-t-il ,acceptait cette proposition du MEN : le SGEN CFDT !!!

SYNDICAT NATIONAL

des

INSPECTEURS D'ACADEMIE-INSPECTEURS PEDAGOGIQUES REGIONAUX

Syndicat des Inspecteurs d'Académie

DECLARATION COMMUNE SNIA IPR / SIA .

Convoqués par le comité technique paritaire du lundi 2 mars 2009 réunis 110 rue de Grenelle au MEN Salle Condorcet à 14h les représentants élus du SNIA IPR et du SIA tiennent à faire savoir officiellement que :

- Le projet de décret modifiant le décret n°90-675 d u 18 juillet 1990 modifié portant statuts particuliers des inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux et des inspecteurs de l'éducation nationale et ayant pour objet en première ligne de clarifier la situation statutaire des inspecteurs l'académie de Paris ne peut pas être approuvé en tant que tel par les deux syndicats très fortement majoritaires du corps des IA IPR .
- En effet , le SNIA IPR et le SIA ont toujours par le passé défendu un recrutement de très haut niveau au moins égal au concours de l'agrégation disciplinaire , ce qui n'est pas nécessairement le cas des inspecteurs de l'académie de Paris .
- Le SNIA IPR et le SIA ont toujours défendu la mobilité territoriale et géographique des IA IPR ; ce qui ne semble pas être le cas des Inspecteurs de l'académie de Paris .
- Le SNIA IPR et le SIA ont toujours défendu l'activité réelle des inspecteurs (IA IPR) auprès des élèves tant du primaire que du secondaire , ce qui ne semble pas être le cas de inspecteurs de l'académie de Paris .

- Par le passé trop de cas particuliers nés de situations refusées déjà à l'époque ont rendu très pénibles les promotions des collègues recrutés , il n'est pas souhaitable du tout de reproduire ce type d'erreur .
- Enfin depuis plus d'une année des discussions sont en cours pour définir de concert les missions nouvelles des IA IPR et les modalités de recrutement par voie de concours , le SNIA IPR et le SIA estiment que les droits de chacun risquent d'être ainsi outrepassés, si ce décret est adopté ainsi .
- En conséquence de quoi et après en avoir délibéré dans leurs instances respectives les représentants élus du SNIA IPR et du SIA s'opposent fermement à la mise en place de ce décret modifiant le décret n°90-675 du 18 juillet 1990 et ayant pour objectif de clarifier la situation des inspecteurs de l'académie de Paris .

FAIT à PARIS le lundi 2 mars 2009 devant le CTP réuni salle Condorcet à 14h .

Le représentant élu du SNIA IPR Jean François Le Borgne

Le représentant élu du SIA Robert Prospérini

RAPPEL URGENT

Les IA IPR peuvent demander une mutation sur des postes déclarés vacants au BOEN du 26 février 2009

A l'adresse suivante :

http://media.education.gouv.fr/file/2009/70/8/ia-ipr-mouvement-2009_44708.pdf

Les inscriptions seront closes le 13 mars 2009.

Vous faire parvenir à votre délégué académique dont la liste figure dans ce numéro ou aux membres du bureau vos demandes de mutations , nous agirons syndicalement dans l'intérêt et le respect de

tous, lors de la CAPN d'avril à laquelle le SNIA IPR est évidemment participant comme élu .

Il peut y avoir d'autres postes qui se libèrent en cascades , nous sommes à vos côtés .

Un grand merci à notre collègue Philippe BONNERAVE retraité depuis plusieurs années et qui nous a grandement aidés à fabriquer notre Flash . Ses rubriques ont toujours suscité de l'intérêt par leur humour et leur sagacité .

Merci encore une fois et bonne retraite Philippe .

RUE BRIQUE vernie sur l'ongle

Espérons qu'il ne s'agit pas de notre avenir (NDLR)

Un School is money titrait Le Monde du 27/11/08. Ou comment gérer la crise de la motivation écolière à NY et Chicago : si tu vas à l'école, t'auras cent balles, pardon \$100. Amener son RIB. Et que paie la municipalité ? Ta ponctualité, tes devoirs (faits), tes (bonnes) notes. Jusqu'alors, les (bonnes) notes constituaient le 'salaire' de l'élève, il y avait là quelque chose de gratifiant, désormais il faut y ajouter une gratte. En plus, ça incite à passer du trottoir à l'école, car dans la rue on peut aussi les gagner les \$100. Et pas seulement aux USA. Il y a là un conflit d'intérêt. Une question se pose : où est-ce le plus 'intéressant' ? Et pour la réponse, combien tu payes ?

Et à Washington, « *les enseignants qui accepteront de renoncer à la sécurité de l'emploi verront leur salaire doubler* ». Dans toute cette histoire, on ne dit rien des inspecteurs, si tant est qu'il y en ait outre-atlantique. Ce qui ne veut pas dire, en ce qui nous concerne, que l'éthique du travail à la Max Weber nous soit méconnue, ni que nous ne soyons pourvus d'un RIB en bonne et due forme.

C'est vrai, le ratio \$/€ n'est plus ce qu'il était... Mais on est prêt à gratter quelque chose. Reste à mieux monnayer ce qui fait notre prix : ponctualité, devoirs (faits) et (bonnes) notes...

qui, lui, apprécie mais s'inquiète.

Bienvenue à Alain Jacques MERLET qui va nous accompagner en tant que jeune retraité . Merci d'avance à lui et à son talent d'observateur de la culture parisienne ou européenne .

« ENTRE LES MURS » : le livre

Le succès du livre qui a été couronné par le prix littéraire France Culture Télérama tient à ce qu'il n'a rien de démonstratif : style brillant, paroles d'élèves et descriptions bien ciblées, efficaces, drôles : aucune pose apparemment, on est immergé dans le quotidien de la classe et du collège avec une inventivité de la langue et un art de l'ellipse qui bannit les temps morts.

Reste que comme le disent les élèves : « vous charriez trop, Monsieur ! »

Par exemple, il dort mal, ce qui est fréquent mais il nous le dit souvent et il le leur dit aussi et justifie par là des dérapages qu'on aurait du mal à critiquer devant une telle sincérité !

Les bons mots du prof. passent parfois au-dessus de la tête des élèves qui sentent pourtant vaguement qu'on est en train de se foutre de leur gueule et qu'ils ne sont pas à la hauteur. Clin d'œil au lecteur

Réaction de défense d'un jeune prof. coincé entre ses multiples références culturelles et celles de ses jeunes élèves auxquels il veut montrer qu'il n'est pas dupe ? Fascination de la jeunesse qui garde malgré tous les blocages sa magique fraîcheur?

L'auteur n'aime pas les vieux, en particulier les collègues plus âgés, perçus comme des anti-modèles assez ridicules ni le CPE, spécialiste du compassionnel. Les autres enseignants, il nous les présente entre déprime, indifférence, rêves de vacances, réflexes syndicaux ou politiques. Ils ne l'intéressent guère.

Le livre a donc le rare mérite de nous faire entrer « entre les murs » d'un collège dit « en difficulté » de la ville de Paris qui fait face vaille que vaille. Il a le grand intérêt de ne pas se vouloir porteur de valeurs pédagogiques ou de vérités générales mais l'intérêt de ce récit fait aussi sa limite ; l'auteur n'est pas un modèle, il le sait, on ne lui apprendra rien en lui disant ; d'ailleurs, il a quitté l'éducation nationale. Il a d'autres projets littéraires, sans doute. Mais c'est une chose de savoir écrire, une autre de pouvoir en donner le goût et le désir.

Un certain échec pédagogique donc présenté avec autant de désinvolture que de brio dans cette chronique qui aide, par une absence totale de langue de bois, à réfléchir à ce qui se passe à l'école.

« ENTRE LES MURS » : le film

Le film encore plus réussi a reçu, lui, la récompense suprême que l'on sait : la Palme d'or du festival de Cannes. A la surprise générale, il faut le dire. Mais d'une manière parfaitement méritée. Il est en outre sélectionné par Hollywood comme un des meilleurs films étrangers.

Il va au-delà de la chronique et construit une montée dramatique qui culmine au conseil de classe et à l'exclusion de Souleymane. On y voit pleinement la complexité des rapports humains qui se nouent et se dénouent dans une classe et dans un collège où les parents même les moins présents habituellement doivent finir par se retrouver « entre les murs ».

Le drame se construit en plusieurs moments ; d'abord le professeur veut connaître ses élèves et leur autoportrait est une modalité de cette connaissance qu'ils ressentent comme intrusive. Inversement, le professeur se fait connaître ; non, il n'est pas homosexuel, qu'on se le dise ! Chacun défend sa personnalité à sa manière, la promet du mieux possible dans l'incapacité d'endosser les rôles impartis et de supporter les règles du jeu scolaire.

Le conseil de classe devient alors le lieu de tous les malentendus. Les deux déléguées ont un fou rire peu vraisemblable face à tous ces adultes qui les côtoient et à un principal par ailleurs à la hauteur. Souleymane est défendu par son professeur principal et professeur de lettres en ces termes très mal reçus : « il a des moyens limités ».

Les deux éléments combinés du fou-rire et du jugement de condamnation aboutissent au moment du compte rendu en classe (« vous vous êtes conduites comme des pétasses ») à une révolte dans la classe d'abord individuelle puis générale que le conseil de discipline va régler dans la rancœur et dans l'angoisse. En installant le rejet au cœur du système comme garde-fou majeur. Pas de quoi être très fier !

Laurent Cantet excelle à nous montrer un visage, une attitude, un regard qui transforment le sens d'une réplique ou d'un contexte chez les élèves par delà un certain cabotinage (chez Esméralda par exemple aux prises avec l'imparfait du subjonctif) : quelle présence de chacune et de chacun dans ses doutes et ses certitudes ! Chez les adultes aussi, nullement caricaturés qui font face avec courage et quelle noblesse d'allure dans cette mère africaine qui pourtant ne comprend pas la langue, quand elle s'en va avec son fils renvoyé!

L'entrée au début dans les bâtiments du collège annonce un grand film par le tempo, la lenteur.

Gravité que l'on retrouve à la fin, qui correspond à celle de l'année scolaire : non, cette élève qui reste seule après le cours, n'a rien appris et pourtant, elle ne veut surtout pas quitter ce collège où elle n'apprend rien ! Les tables et les chaises de la classe vide sont filmées tandis qu'on entend les cris et les échanges dans la cour où jouent encore des élèves ; avec une grande économie de moyens, tout est dit de la difficile transmission du savoir dans un collège d'aujourd'hui.

A.J.Y.M.

TRES IMPORTANT

Le ministre Xavier DARCOS a décidé de réunir les IA IPR et des cadres de l'encadrement de l'éducation nationale le mardi 14 avril 2009 à 14 h à la Sorbonne à Paris .

Lendemain du week- end de Pâques, période de congés pour les académies situées dans deux des trois zones , soit !

Le SNIA IPR a fait part de ses remarques constructives à la DE le 6 février 2009 .

Nous saurons faire entendre nos propositions ce jour là à la Sorbonne .

Et nous proposons à tous nos collègues de venir à l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE DU SNIA IPR QUI SE DEROULERA ce mardi 14 avril 2009 à 18h dans un lieu proche de la Sorbonne qui vous sera communiqué en temps et heure utiles ..

TOUS LES DA sont priés de prendre leurs dispositions pour être présents et/ou représentés . Tous les adhérents du SNIA IPR ont le droit de vote et peuvent livrer des motions à débattre . La politique du syndicat et la hausse des tarifs de cotisations compte tenu des difficultés des

**coûts de l'annuaire et du flash papier seront débattues.
Sachez que nombre de nos adhérents souhaitent
maintenir cet annuaire et le journal papier**

Les Délégués académiques du Snia-*ipr* en 2009

AIX MARSEILLE	PATRICK BRANDEBOURG
AMIENS	MARC ROUSSEL
BESANCON	DOMINIQUE TOLLE
BORDEAUX	FREDERIC BLASCO
CAEN	ALAIN FAUCHER
CLERMONT FERRAND	BERNARD ABRIOUX
CORSE	JACQUES CARON
CRETEIL	DANIELLE KUNNEMAN
DIJON	ANNE MARIE ACHARD
ESEN	ALAIN VESIN
GRENOBLE	MICHEL GOMEZ
GUADELOUPE	SCARLETT JESUS
LILLE	MICHEL GOUY
GUYANE	YOLANDE EDERIQUE
LIMOGES	REGIS RIGAUD
LYON	DANIELLE LE PRADO MADAULE
MARTINIQUE	BENOIT FRICOTEAUX
MAYOTTE	YVES PETIT
MONTPELLIER	MARTINE LIZAMBERT
NANCY METZ	BERNARD LEHALLE
NANTES	JEAN-MICHEL PAGUET
NICE	GERARD CESARO
ORLEANS TOURS	JEAN-FRANCOIS LEBORGNE
NOUVELLE CALEDONIE	ANNICK LE BOURLOT
PARIS	PIERRE VINARD
POITIERS	PATRICK DUPRAT
POLYNESIE	ANNICK LE BOURLOT
REIMS	PASCALE HERTU
RENNES	ROGER KEIME
REUNION	STEPHANE VAUTIER
ROUEN	DANIEL CHEVALIER
STRASBOURG	ERIC SIGWARD
TOULOUSE	ANNE MARIE WOMMELSDORF
VERSAILLES	LAURENCE PICHEAU

BULLETIN D'ADHESION au **Snia-ipr** (2009-2010)

Destinataire : - **de préférence**, votre délégué/correspondant académique pour envoi groupé au trésorier national, (bulletins et cotisations)
- **sinon**, le trésorier national : **MICHEL GOUY 3 rue de FERRIERE 59175 VENDEVILLE**

Adhérent : Je soussigné(e) : (1) Mle / Mme / M.
NOM et Prénom :
IA-IPR de (spécialité/discipline) :
ACADEMIE :

(1) **ADHÈRE / RENOUELLE MON ADHÉSION** au **Snia-ipr**.

Votre cotisation : montant fixé par l'A.G. du 3/12/2005 (**annuaire compris**)

Susceptible d'être modifié par l'AG du 14 avril 2009

- (2) *Membre actif*, je verse la somme de **50,00 €**.
(2) *Membre stagiaire*, je verse la somme de **20,00 €**.
(2) *Membre détaché* je verse la somme de **20,00 €**.
(2) *Membre retraité*, je verse la somme de **20,00 €**.
(2) *Membre bienfaiteur*, je verse la somme (libre) de

(2) Je souhaite seulement m'abonner au Flash- **Snia-ipr** (7,50 €).

(2) Je souhaite seulement recevoir l'annuaire des IA-IPR (20,00 € port inclus).

Votre chèque :

- **de préférence**, à l'ordre du délégué académique du **Snia-ipr**,
- **sinon**, à l'ordre du **Snia-ipr** avec envoi direct au **trésorier de cette fiche et du chèque :**
Michel GOUY 3 rue de FERRIERE 59175 VENDEVILLE

Vos coordonnées personnelles : (lisibles, merci)

Je souhaite que figurent dans l'Annuaire édité par le **Snia-ipr**

- (2) *mon adresse personnelle :*
.....
(2) *mon adresse électronique :*
(2) *mon n° de tél. personnel :*
(2) *mon n° de fax personnel :*

Date et signature

(1) Entourer la mention choisie.

(2) Cocher la case correspondant à votre situation.

FICHEADH.DOC 2009